



**SERVICES**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# FORMATION OBLIGATOIRE

## RENOUVELLEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

**! IMPORTANT !**

### ACTIVITE DE CONVOYAGE DE FONDS

**INFO**  
PRÉVENTION  
SÉCURITÉ

Pour les personnes ayant suivi la formation initiale mentionnée au 1° de l'article 7-1 de l'arrêté du 3 août 2007 susvisé relative aux activités « Métiers du convoyage de fonds et valeurs et activités assimilées », le stage de maintien et d'actualisation des compétences est fixé comme suit :

PARTIE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES	DURÉE MINIMALE
Evaluation pédagogique	Evaluer en amont de la formation les connaissances du stagiaire et orienter les points à approfondir	Questionnaire test	1 heure
Module juridique et organisationnelle	Actualisation des connaissances sur le métier	<b>Connaître</b> : – l'évolution des dispositions législatives et réglementaires du livre VI du code de la sécurité intérieure ; – le contexte sécuritaire national ; – le rôle et la responsabilité de chaque membre dans l'unité de travail et des membres de l'équipage ; – les procédures opérationnelles de sécurité dans le cadre normal du transport de fonds ; – l'organisation des opérations de livraison et de collecte de fonds ; – les principes fixés par le code de déontologie.	2 heures 30 minutes
Module stratégique	Adapter son comportement en situations critiques	<b>Maîtriser</b> : – Les règles juridiques relatives à la légitime défense ; – La responsabilité ; – La conduite à tenir. <b>Savoir</b> : – Analyser une agression ; – Comprendre les consignes face à une situation critique ; – Gérer les premiers secours.	7 heures
	Comprendre l'évolution de l'entreprise dans le domaine sécuritaire	<b>Connaître</b> : – l'évolution des matériels et des techniques concourant à la sécurité des personnes et des agences ; – l'évolution des méthodes et des procédures.	3 Heures 30 minutes

Le stage est effectué dans un délai de trente-six mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.



[www.cfdt-services.fr](http://www.cfdt-services.fr)

**LA CFDT,  
DES CHOIX, DES ACTES,  
ET UN DEVOIR D'INFORMATION !**